



**Critères pour la subvention d'une Équipe du Québec sénior à
un Open international 2027**

Critères de sélection et modalités de soutien financier

Équipe du Québec sénior – Open international 2027

Introduction

Le présent document établit les critères de sélection ainsi que les modalités de soutien financier applicables à la participation d'une Équipe du Québec sénior à un Open international en 2027. Il vise à assurer un processus de sélection transparent, équitable et cohérent avec les objectifs de développement des athlètes québécois de haut niveau.

Dans le cadre du Programme de Soutien au Développement de la Pratique Sportive (PSDPS), la Fédération québécoise de taekwondo souhaite soutenir la participation d'une Équipe du Québec à un Open international reconnu.

L'importance de ce type de compétition dans le développement des athlètes de haut niveau est considérable. Puisque moins de la moitié des membres de l'équipe nationale bénéficient d'un brevet, les coûts associés à la participation aux Opens internationaux sont encore assumés en grande partie par les athlètes eux-mêmes.

Ces compétitions leur permettent de se mesurer à des adversaires de calibre international, d'acquérir une expérience essentielle sur la scène mondiale et d'accumuler des points au classement de la World Taekwondo (WT). Ces points peuvent ensuite favoriser leur qualification aux Grands Prix, améliorer leur classement mondial et soutenir leur parcours vers les Jeux olympiques.

Par cette initiative, la Fédération québécoise de taekwondo souhaite offrir à ses meilleurs athlètes des occasions concrètes de poursuivre leur développement dans un environnement de haute performance. Le choix de l'Open international sera déterminé en fonction du niveau de la compétition, de son accessibilité ainsi que des calendriers national et international. Au besoin, l'événement retenu pourra être modifié par la direction sportive afin de répondre aux meilleures conditions de préparation et de performance des athlètes.

Critères généraux d'admissibilité

Afin d'être admissible au programme de soutien financier de l'Équipe du Québec, un athlète doit satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes :

- être membre en règle d'un club affilié à Taekwondo Québec;
- être membre en règle de Taekwondo Québec et de Taekwondo Canada;
- représenter le Québec lors des compétitions nationales et le Canada lors des compétitions internationales;
- participer aux activités du programme Élite de Taekwondo Québec, incluant notamment les camps d'entraînement provinciaux et les Sélections Coupe Québec. Présence de 66% (2/3) des entraînements satellites du 30/09/2026 au 28/02/2027.
- détenir le statut de résident permanent ou de citoyen canadien et résider au Québec pendant la saison sportive.

Critères de sélection – 2027

La direction sportive de Taekwondo Québec annoncera, au plus tard **quatre (4) mois avant** la tenue de l'Open international retenu, les renseignements suivants :

- l'Open international sélectionné;
- le contingent maximal d'athlètes pouvant bénéficier du programme;
- les modalités de participation applicables à l'événement.

La sélection officielle des athlètes sera effectuée **deux (2) mois avant** la date de la compétition.

Le nombre d'athlètes soutenus dépendra du financement accordé par le ministère. Selon les ressources disponibles, Taekwondo Québec pourra offrir son soutien selon l'une des modalités suivantes :

1. une prise en charge partielle ou complète des frais de transport, d'hébergement et d'inscription;
2. le versement d'une aide financière individuelle visant à réduire les coûts de participation.

Sélection des athlètes

Les athlètes seront sélectionnés selon l'ordre de priorité suivant.

Priorité no 1

Les deux (2) meilleurs athlètes masculins et les deux (2) meilleures athlètes féminines du Québec apparaissant au classement olympique senior de la World Taekwondo (WT), selon le classement officiel en vigueur à la date de la sélection.

Conditions :

- un maximum de quatre (4) athlètes pourra être sélectionné selon ce critère;
- ce critère s'applique uniquement au premier Open international de 2027 étant donné la remise à 0 des points de classement mondiaux olympique de la WT;
- pour les Opens internationaux subséquents, seuls les athlètes figurant parmi le Top 32 du classement olympique de la WT seront admissibles selon cette priorité.

Priorité no 2

Les places restantes seront attribuées selon le classement senior de Taekwondo Québec, toutes catégories de poids confondues, en vigueur à la date de la sélection.

Dans la mesure du possible, les places seront réparties équitablement entre les athlètes féminines et masculins.

Le classement sénior sera établi à partir des résultats suivants :

- le plus récent Championnat canadien sénior comptabilisé au classement;
- les deux (2) meilleurs résultats obtenus lors d'Opens internationaux sénior de niveau G1, G2 ou G3 disputés au cours des 365 jours précédant la date de sélection, à condition que les résultats proviennent de deux compétitions distinctes;
- les deux (2) meilleurs résultats parmi les trois (3) plus récentes Sélections Coupe Québec sénior comptabilisées au classement.

Conditions de maintien de la subvention

Afin de conserver le soutien financier accordé, l'athlète sélectionné devra :

- participer au Championnat canadien 2027, sauf en cas de blessure ou d'une exemption approuvée par Taekwondo Québec;
- participer à l'Open du Canada 2027, sauf en cas de blessure ou d'une exemption approuvée par Taekwondo Québec;
- participer aux activités du programme Élite de Taekwondo Québec, incluant notamment les camps d'entraînement provinciaux et les Sélections Coupe Québec. Présence de 66% (2/3) des entraînements satellites du 30/09/2026 au 28/02/2027.

Dispositions particulières

En cas d'égalité au classement, l'athlète ayant obtenu le meilleur résultat au dernier Championnat canadien sénior sera priorisé. Si l'égalité persiste, la direction sportive de Taekwondo Québec déterminera la sélection en fonction de la performance internationale récente.

Advenant le désistement d'un athlète sélectionné, la place sera offerte au prochain athlète admissible selon l'ordre des priorités établi et selon les possibilités logistiques. Possibilité de délai minime dans certains cas, voire de non-remplacement, si les délais ne permettent pas à l'athlète de s'inscrire à l'événement à temps.

Taekwondo Québec dispose d'un pouvoir discrétionnaire dans des situations exceptionnelles (maladie, blessure, suspension, non-respect du code de conduite, etc).

Barème de pointage pour le classement (catégorie sénior)

Type de pointage	Tournois		
	Coupe Québec	National Championnat canadien	Open international G1, G2 ou G3
Points accordés par victoire avant repêchage	3	4	5
Points accordés par victoire au repêchage	1		
Points accordés pour une médaille	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 12 Argent : 9 Bronze : 7	Or : 12 Argent : 9 Bronze : 7